



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatorzième session

Points et 70 c) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme : situations  
relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs  
et représentants spéciaux**

## **Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar**

### **Note du Secrétariat**

Le Secrétariat souhaite par la présente informer l'Assemblée générale que le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution [42/3](#), a décidé de transmettre les rapports de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar ([A/HRC/39/64](#) et [A/HRC/42/50](#)) à l'Assemblée générale et a recommandé à l'Assemblée de transmettre lesdits rapports à tous les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Président de la mission internationale indépendante d'établissement des faits de présenter les rapports à l'Assemblée à sa soixante-quatorzième session.

